



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRESIDENT N° CCAS-DEC2025- 09

OBJET : Animation – Signature d'un contrat pour pour le thé dansant du 06-04-2025

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDERANT la nécessité de retenir la proposition de SUR MESURE SPECTACLES pour animer musicalement le thé dansant du 06-04-2025 en faveur des aînés de la commune d'ETAMPES.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition de l'entreprise SUR MESURE SPECTACLES représentée par son gérant Monsieur HAMIAUX Pierrick – 58, chemin du murger à jamais – 91620 LA VILLE DU BOIS ;

ARTICLE 2 : Cette animation, d'un montant de 2465,00€ TTC, se tiendra au sein de la salle des fêtes Jean Lurçat le dimanche 6 avril 2025 de 14h à 18h. Cette animation sera assurée par "Delphine et l'orchestre Paris guinguette".

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Monsieur HAMIAUX Pierrick gérant de l'entreprise "Sur Mesure Spectacles"

Fait à Etampes, le 25/03/2025

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 31/03/25

Gilbert DALLERAC
Vice-Président

